



MAIRIE DE PLUMELIN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le quinze décembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de PLUMELIN, légalement convoqué le dix décembre 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de PLUMELIN sous la présidence de Monsieur GUEGAN Pierre, Maire.

Présents : Monsieur GUEGAN Pierre, Monsieur BOURGES André, Madame LE GAL Martine, Monsieur LORIC Roland, Madame CONAN Patricia, Monsieur BERNARD Didier, Monsieur SIBERT Christian, Madame LE BOULER Isabelle, Monsieur LORGEUX Éric, Monsieur CORRE Jacques, Madame BERNARD Isabelle, Madame LIDURIN Christelle, Monsieur BERNARD Anthony, Madame LE GROS-DIBOUES Elodie (arrivée à 19h54), Monsieur ROSELIER Frédéric, Madame MILLET Laurence, Madame LE HAZIF Elodie, Madame GUEGAN Murielle, Monsieur LE BELLEGO Louis (arrivé à 19h43), Madame PEDRONO Vanessa.

Excusé et représenté : Monsieur LE BOULAIRE Nicolas (pouvoir à Monsieur GUEGAN Pierre).

Excusée : Madame LE BOULER Sabrina.

Absente : Madame LARCADE Nathalie.

Secrétaire : Monsieur BERNARD Anthony.

A l'ouverture de la séance

Nombre de conseillers en exercice: 23

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de conseillers votants : 19

Excusés : 2

Absent : 3

Monsieur Le Maire rappelle que le contexte sanitaire impose toujours le port du masque et le respect des gestes barrières. D'une période de confinement, le pays passe à un état de couvre-feu imposé de 20h à 6h. Une attestation a été remise aux élus pour qu'ils puissent, si besoin, assister aux réunions qui se poursuivraient au-delà de 20h. Il est aussi nécessaire de se munir de la convocation.

APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL

Le conseil municipal après avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2020.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur BERNARD Anthony est désigné secrétaire de séance.

RESIDENCE DU CHATEAU 2 - PRESENTATION DU PROJET ET APPROBATION

Monsieur le Maire accueille Monsieur Xavier NICOLAS, du cabinet NICOLAS ASSOCIES, présent en séance pour détailler le projet retenu pour l'aménagement de la Résidence Château 2.

Monsieur LE BELLEGO Louis arrive à 19h43.

Nombre de conseillers en exercice: 23

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de conseillers votants : 20

Monsieur Xavier NICOLAS précise que la commission travaux-environnement s'est réunie quatre fois pour travailler sur le plan de composition du futur lotissement. Ce travail est important pour répondre aux souhaits des membres de la commission, tout en respectant les règles d'urbanisme et la typologie du terrain. C'est un travail préalable de concertation qui permet de prendre en compte toutes les données techniques du projet.

La Résidence se présente comme une continuité de la Résidence du Château et comprend 16 lots dont les surfaces varient de 438 m² à 844m². Le plan d'aménagement prévoit des espaces verts en bordure de voirie, 9 places visiteurs, 3 placettes pour faciliter l'accès de certains terrains et des noues paysagères. La disposition des terrains a été pensée pour que les maisons puissent être orientées le plus favorablement.

Concernant les interrogations sur les places de parking, Monsieur Xavier NICOLAS précise qu'il sera possible de rajouter des places visiteurs, mais souligne que les places de parking sont consommatrices de terres et d'espaces. Pour chaque lot, figure nécessairement l'équivalent de deux places de parking. Monsieur LORIC Roland note que très souvent les espaces privés sont aménagés pour accueillir plus de véhicules.

Monsieur LE BELLEGO Louis interroge sur l'orientation possible des maisons pour les lots 1, 2 et 3 dont l'accès se situe au nord. Monsieur Xavier NICOLAS explique que ce n'est pas à frein pour l'implantation de la maison : les baies vitrées peuvent être installés au sud, tandis que l'entrée de la maison est positionnée au nord. C'est d'ailleurs une conception de maison de plus en plus prisée, où toutes les baies sont au sud.

Madame LE GROS-DIBOUES Elodie arrive à 19h54.

Nombre de conseillers en exercice: 23

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de conseillers votants : 21

Monsieur Xavier NICOLAS souligne que les parties non privatives (espaces verts, noues paysagères) sont des espaces communs qui sont prévues pour faciliter la gestion des eaux pluviales (voirie et eaux de toiture). Monsieur le Maire précise que les espaces verts situés dans les parties communes sont des espaces entretenus par la collectivité.

Concernant le planning prévisionnel, Monsieur Xavier NICOLAS prévoit que le permis d'aménager soit déposé en janvier auprès du service instructeur, qui dispose ensuite d'un délai de trois mois pour instruire le dossier. D'une durée estimée de trois mois, les travaux d'aménagement pourraient débuter au printemps. Les acquéreurs intéressés devraient pouvoir réserver un terrain à cette même période et envisager un dépôt de permis de construire en fin d'année 2021.

Monsieur Xavier NICOLAS précise que le règlement du lotissement avec l'application des règles d'urbanisme s'apparentera au règlement en place pour les dernières résidences aménagées sur la commune, que sont la Résidence de l'Etang et la Résidence des Bleuets.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, par 21 voix pour, approuve le plan de composition retenu par la commission travaux et présenté en séance. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires pour déposer le permis d'aménager de la Résidence Château 2 et lancer les opérations nécessaires pour les aménagements.

BUDGET ASSAINISSEMENT – ASSUJETTISSEMENT A LA TVA

Monsieur le Maire explique et rappelle que par délibération en date du 13 février 2018, le conseil municipal a approuvé le principe d'une délégation de service public(DSP) pour l'exploitation du service d'assainissement collectif de la commune.

A l'issue de la procédure de consultation, le conseil municipal a approuvé la proposition de la société SAUR, qui a été retenue comme délégataire du service public d'assainissement collectif sur le périmètre communal à compter du 1^{er} février 2019 pour une durée de 5 années.

Monsieur le Maire explique que la redevance d'assainissement annuelle perçue par la commune est supérieur à 34 400€ HT qui est un seuil fixé par la réglementation. Du fait du passage en Délégation de Service Public et du montant de redevance perçu, supérieur au seuil, le budget annexe assainissement de la commune doit être assujetti à la TVA.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 21 voix pour, approuve la proposition et opte pour un assujettissement au régime de la TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) à compter du 1^{er} janvier 2021 pour le budget annexe assainissement.

AVENANT A LA TELETRANSMISSION DES ACTES

Monsieur le Maire explique qu'une convention est en place pour la transmission électronique des actes qui sont soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État. Afin de préciser les modalités de transmission électronique des documents budgétaires sur Actes budgétaires, il est proposé la signature d'un avenant ayant pour objet le rajout d'un article précisant la procédure de transmission électronique des documents budgétaires au format XML et via une application dédiée.

Il est ajouté à la fin de la partie **3** de la convention susvisée un article 3.3 rédigé comme suit :

« ARTICLE 3.3 Clauses relatives à la transmission électronique des documents budgétaires sur Actes budgétaires

3.3.1 Transmission électronique des documents budgétaires de l'exercice en cours

3.3.1 Transmission des documents budgétaires de l'exercice en cours

La transmission des documents budgétaires doit porter sur l'exercice budgétaire complet. Le flux qui assure la transmission de l'acte budgétaire comporte, dans la même enveloppe, le document budgétaire ainsi que la délibération qui l'approuve. Le document budgétaire est transmis sous la forme d'un seul et même fichier dématérialisé au format XML conformément aux prescriptions contenues dans le cahier des charges mentionné à l'article 1^{er} de l'arrêté du 26 octobre 2005 susvisé. La dématérialisation des budgets porte à la fois sur le budget principal et sur les budgets annexes. A partir de la transmission électronique du budget primitif, tous les autres documents budgétaires de l'exercice doivent être transmis par voie électronique. Le flux XML contenant le document budgétaire doit avoir été scellé par l'application TotEM ou par tout autre progiciel financier permettant de sceller le document budgétaire transmis.

3.3.2 Documents budgétaires concernés par la transmission électronique

La transmission électronique les documents budgétaires concerne l'intégralité des documents budgétaires de l'ordonnateur. »

Monsieur le Maire précise que les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 21 voix pour, approuve la proposition d'avenant et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant avec les services préfectoraux pour la transmission des documents budgétaires.

LANCEMENT DU MARCHE DE VOIRIE RESIDENCE DES AJONCS

Monsieur le Maire explique que la réalisation de la voirie définitive à la Résidence des Ajoncs a été volontairement décalée dès lors que l'implantation du futur restaurant scolaire a été retenue. Des travaux de réseaux en lien avec le projet aurait obligé à creuser la nouvelle voirie.

Les travaux du restaurant scolaire vont se terminer prochainement, il est donc proposé de valider le projet de voirie définitive et de lancer la consultation pour une maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire précise qu'un cahier des charges sera établi pour la consultation. A l'issue de celle-ci, le cabinet retenu précisera le programme pour lancer le marché en début d'année 2021.

Le budget total du programme et de la maîtrise d'œuvre est estimé à 250 000€ HT, dont 20 000€ de maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire précise que la voirie est en très mauvais état et souligne la patience des habitants de la résidence, qui se plaignent régulièrement de l'état de la route.

Monsieur le Maire explique qu'un câble électrique a été posé en réseau souterrain pour le restaurant scolaire et précise que tous les réseaux secs sont désormais posés.

L'estimatif se calcule en fonction de la surface de voirie rapporté à un prix moyen linéaire.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 21 voix pour, approuve le projet de réalisation de voirie définitive pour un montant estimatif de travaux de 230 000€. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre estimée à 20 000€ et à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation des travaux.

CONVENTION POUR L'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)

Monsieur le Maire précise que les activités du centre de loisirs organisées actuellement sur Locminé, sont portées par la communauté de communes. La compétence qui est une compétence communautaire facultative, revient aux communes le 1^{er} janvier 2021.

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 6 octobre, il a été proposé et validé le projet d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) organisé en intracommunal entre les communes de Locminé, Plumelin, Moustoir'Ac et la Chapelle Neuve.

Suite aux réunions organisées avec la ville de Locminé qui va porter le projet de l'ALSH intracommunal et avec l'équipe de direction actuellement en poste sur les activités du centre de loisirs, il a été élaboré une convention entre les quatre communes. La convention précise les modalités du dispositif : les structures concernées, dispositions générales d'organisation, les responsabilités, la mise en place d'une commission mixte, les modalités financières et la durée de la convention.

Madame LE GAL Martine, qui fait partie de la commission avec Madame LE HAZIF Elodie, explique que pour la première année de fonctionnement, les communes partenaires ne participeront pas financièrement au fonctionnement de l'ALSH, le temps pour la ville de Locminé d'établir ses coûts de fonctionnement. La première facturation interviendra en 2022, offrant un recul suffisant sur le fonctionnement du service.

Madame LE GAL Martine précise que les tarifs sont maintenus à l'identique pour le reste de l'année scolaire. Les tarifs et projets seront revus au cours de l'année 2021 avec la commission.

A la question concernant les autres communes, il est précisé que certaines communes, issues des anciennes communautés de communes avaient conservé la compétence communale et ont maintenu ou développé ce service en commune. Monsieur le Maire précise que le fonctionnement actuel ne répondait pas au besoin de la commune d'Evellys, trop éloignée de Locminé, pour un service qui nécessite une relative proximité. Un centre de loisirs a été ouvert cette année à Evellys.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, par 21 voix pour, autorise Monsieur le Maire à signer la convention, telle que présentée en séance pour la mise en place de l'ALSH entre les 4 communes.

REGLEMENT INTERIEUR DU CM

Monsieur le Maire précise que l'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus, de se doter d'un règlement intérieur.

Le contenu du règlement intérieur a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne du conseil municipal, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Certaines dispositions doivent impérativement figurer dans le règlement intérieur, d'autres sont plus facultatives. Le règlement intérieur s'impose aux membres du conseil, qui doivent respecter les procédures qu'il prévoit.

Monsieur le Maire interroge les conseillers municipaux qui ont reçu le document avec la note de séance et propose de répondre aux questions ou remarques. Monsieur le Maire souligne que jusqu'à présent, il n'y avait pas de règlement intérieur, et qu'il s'agit simplement d'écrire les règles des fonctionnements appliqués en séance.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, par 21 voix pour , approuve le règlement intérieur proposé et autorise Monsieur le Maire à signer le document et à prendre les mesures nécessaires pour l'application de celui-ci.

INFORMATIONS ET DECISIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur les affaires en cours.

➤ Soutien aux professionnels

Concernant le soutien aux professionnels, Monsieur le Maire explique que des actions ont déjà été engagées :

- Un message de soutien a été diffusé sur l'ensemble de nos panneaux et supports de communication « soutenez vos commerçants et artisans, consommez local »
- Un courrier a été adressé à tous les professionnels de la commune (artisans, commerçants, petites et moyennes entreprises). Il s'agit d'un courrier marquant le soutien de la mairie et accompagné d'une liste récapitulative des aides accordées par l'Etat et de la Région.

Monsieur le Maire précise que suite à sa demande de proposition sur le sujet lors du dernier conseil municipal, une seule proposition lui a été transmise. Techniquement, la proposition n'était pas organisable telle qu'envisagée au vu des délais et des contraintes administratives. Monsieur Le Maire remercie Madame PEDRONNO Vanessa pour sa proposition.

Monsieur le Maire rappelle que la compétence économique est une compétence communautaire et qu'une réunion commission économique est programmée prochainement pour proposer une aide intitulée le PASS REBOND.

Monsieur SIBERT Christian précise que certains commerces travaillent moins, comme les restaurants qui organisent de la vente à emporter, tandis que d'autres commerces comme les bars sont totalement fermés.

Monsieur BERNARD Didier a distribué les courriers sur les zones de Keranna et souligne que les professionnels rencontrés à cette occasion ont beaucoup apprécié la démarche. Certains professionnels, comme les artisans du bâtiment ne se plaignent pas et ont une activité régulière.

Monsieur BOURGES André a distribué les courriers dans les commerces de proximité en centre bourg et note que bon nombre ont apprécié ce partage d'informations.

Le courrier précise que le Maire se tient à disposition pour accompagner si besoin : Monsieur Le Maire précise qu'il accepte de faire le relais, et d'accompagner les professionnels qui auraient besoin d'aide dans les démarches administratives.

Monsieur le Maire précise qu'à sa connaissance, il n'y a pas d'entreprises ou de commerces en difficulté majeure : tous les professionnels disent s'adapter et vouloir rester positifs. Les commerçants espèrent rattraper leur chiffre d'affaire dans le temps et grâce aux soutiens des consommateurs locaux.

Monsieur LORGEUX Eric souligne que les pertes de chiffre d'affaire pourront être importantes pour certaines entreprises.

Monsieur le Maire rappelle que les décisions sont nationales : l'Etat réfléchit d'un point de vue national. Les décisions ne sont pas du ressort des élus locaux : c'est le législateur qui impose les décisions.

Monsieur le Maire souligne que le souhait des élus locaux, c'est d'aider tous les commerces et professionnels, en étant le plus équitable possible ; c'est-à-dire qu'il faut tenir compte des aides accordées par l'Etat et la Région , tout en étant en capacité de mesurer les différents impacts sur la ou les activités des professionnels.

Madame LE GROS-DIBOUES Elodie remarque qu'il faudrait effectivement réussir à identifier les professionnels qui seront en grosse difficultés.

Monsieur le Maire rappelle que la compétence économique est une compétence communautaire .la commission économique se réunira prochainement et apportera peut-être des précisions sur le sujet.

Madame LE BOULER Isabelle interroge pour savoir les petites structures avaient connaissances des différentes aides accordées par l'Etat ou la Région. Monsieur BERNARD Didier répond que les petites structures n'avaient souvent pas toutes les informations.

Monsieur le Maire précise que le courrier et le document seront transmis aux élus rapidement pour qu'ils puissent aussi répondre aux éventuelles questions des professionnels.

➤ Notification de subvention :

Monsieur Le Maire informe que La Région a accordé 100 000€ au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour l'opération construction restaurant scolaire.

➤ CMC : création d'une commission accessibilité

Madame LE HAZIF Elodie, déjà référente sur la commune, est désignée membre de la commission accessibilité au sein de la communauté de communes.

➤ Cérémonie des vœux du Maire :

Initialement prévue le samedi 9 janvier 2021, Monsieur le Maire précise que la cérémonie ne se tiendra pas en présentiel. Une réflexion est en cours pour présenter les vœux sous une autre forme.

RAPPORT D'ACTIVITES 2019 -MORBIHAN ENERGIES

Madame BERNARD Isabelle présente le rapport d'activités de MORBIHAN ENERGIES (joint en annexe).

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET GROUPES DE TRAVAIL

AFFAIRES SOCIALES/CCAS - Monsieur BOURGES André

❖ COET VILLAGE

Monsieur BOURGES André précise que plus de 140 demandes ont été transmises à BBSH pour les 12 logements proposés à la location . Tous les dossiers n'étaient pas complets ou ne répondaient pas aux critères. La commission attribution se réunit le 17 décembre. Les demandeurs recevront et les réponses et les informations directement par BSH .

❖ Commission affaires sociales

La commission s'est réuni le 24 novembre afin de faire un point sur le confinement, le suivi des personnes fragiles et les affaires en cours.

- ❖ CCAS : des paniers ont été offerts aux les personnes résidant en établissements

AFFAIRES SCOLAIRES, ENFANCE ET JEUNESSE – Madame LE GAL Martine

- ❖ Conseil école : 24/11/2020

Madame LE GAL Martine rapporte que le conseil d'école de Marc Chagall s'est tenu le 24 novembre et détaille les différents points évoqués : projets de l'école, activités, travaux ... L'équipement informatique sera à renouveler partiellement et sera prévu au budget.

La directrice et l'équipe enseignante remercient la collectivité pour son soutien dans la mise en place des protocoles et les moyens mis à disposition.

- ❖ Recrutement d'un cuisinier/gestionnaire de restaurant scolaire

La diffusion de l'annonce est en cours jusqu'au 20/12/2020, et les premiers entretiens programmés le 14 janvier 2021.

- ❖ Spectacle de Noël

Le spectacle a dû être annulé en raison du contexte sanitaire : en contrepartie des chocolats ont été distribués dans les écoles.

- ❖ CMJ

Il est prévu de réunir le conseil municipal des jeunes en début d'année

TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT – Monsieur LORIC Roland

Monsieur LORIC Roland fait un compte rendu des différents chantiers en cours :

- Salle polyvalente :
 - Le plombier pose les sanitaires
 - Le bardage sera posé en janvier
 - Le bar sera également posé en janvier
- Mairie/médiathèque :
 - Pose des plafonds à venir
 - La pose du carrelage débute
- Coët village :
 - Les habitations sont quasiment terminées
- Restaurant scolaire :
 - Les travaux suivent normalement

Monsieur LE BELLEGO Louis interroge sur les pénalités de retard et souhaite savoir si elles sont prévues. Monsieur le Maire confirme qu'elles figurent dans les marchés. L'impact du confinement et de la crise sanitaire rend les conditions d'applications plus difficiles (temps de mise en place des protocoles ...) Il y a un retard au minimum de 2 mois, mais l'ouverture sera effective à la rentrée 2021/2022.

- ECO GESTION

L'installation de quelques points de collecte est plus compliquée du fait de la présence de réseaux. 19 emplacements sont répartis sur l'ensemble du territoire communal.

78% des foyers ont été vus par les ambassadeurs pour la distribution des badges et les explications : les cartes non remises seront envoyées par la poste. La mise en service est programmée pour la 3ème semaine de janvier.

Lors du dernier conseil communautaire, les élus ont voté une augmentation de la redevance déchets. Monsieur le Maire apporte quelques explications. Le coût de traitement dans les déchetteries a beaucoup augmenté pour les encombrants. Le centre d'enfouissement de Gueltas va fermer, ce qui va entraîner un coût de traitement plus élevé.

Monsieur le Maire rappelle que le budget doit être à l'équilibre : les recettes doivent équilibrer les dépenses. Il n'y a pas eu d'augmentation depuis 3 ans. Le coût de traitement dans les déchetteries a vraiment augmenté du fait des normes, des volumes traités, des tris à mettre en place La communication est primordiale pour expliquer le coût du traitement des déchets déposés en déchèterie.

Dans les nouvelles déchetteries, il y aura de nouvelles bennes pour valoriser les déchets. Il sera là aussi nécessaire de bien communiquer.

Monsieur le Maire explique qu'il y a une deuxième problématique qui concerne les impayés. Ces derniers augmentent et représentent plus de 500 000€ de perte sur les 2 dernières années . En la matière, Monsieur Le Maire précise que la commune de Plumelin est la meilleure élève de la communauté de communes avec des impayés moins nombreux.

Monsieur le Maire souligne qu'à ce jour, il n'y a pas d'autres solutions que d'envisager une augmentation.

Monsieur ROSELIER Frédéric fait remarquer qu'il aurait fallu anticiper. Monsieur le Maire explique que le tonnage des encombrants (aussi appelé « tout venant ») a explosé avec le confinement : ce sont presque des volumes multipliés par 3 qu'il a fallu traiter. Les dépôts de déchets verts ne cessent d'augmenter et représentent des volumes conséquents. Il sera nécessaire d'équiper les déchetteries et de les traiter sur place par du broyage par exemple.

Monsieur le Maire précise qu'il est tout à fait d'accord avec la remarque : il faut maintenant communiquer auprès des usagers pour expliquer les raisons de l'augmentation et les gestes importants en matière de tri et de gestion des déchets, ainsi que l'impact des déchets.

La relance des marchés pour la gestion des déchets a mis en évidence le déficit.

Monsieur ROSELIER Frédéric interroge sur les études en cours sur les déchetteries et le positionnement à venir. Monsieur le Maire explique qu'aujourd'hui pour installer une déchèterie, il faut l'espace suffisant pour installer 13 quais, et faire suffisamment de tris pour diminuer le coût de traitement. Concernant l'implantation initialement envisagée à Moréac , l'entreprise LDC a souhaité mettre une option sur le terrain (préservation de l'emploi) , tout en ayant d'autres terrains en étude . L'implantation de la déchèterie n'est donc pas encore actée.

Monsieur le Maire , précise en aparté que les porteurs de projets sont nombreux à se faire connaître pour des installations sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes.

- Elagage sur route communale

Monsieur LORIC Roland précise qu'il ne faut pas hésiter à lui signaler les lieux à problème.

- Terrain de foot

Le sablage des terrains de foot est en cours de réalisation.

ASSOCIATIONS, SPORTS ET CULTURE – Madame CONAN Patricia

- Médiathèque :

Madame CONAN Patricia précise que la médiathèque est ouverte aux horaires habituels et qu'il est toujours possible de réserver en ligne. Un concours de dessin sur le thème de Noël est organisé , et le programme des animations pour 2021 est en cours de préparation.

- Associations

Les activités en salle pour les entrainements des mineurs sont possibles : les vestiaires sont fermés pour le moment.

- Boîte aux lettre du Père Noel :

Madame CONAN Patricia précise que l'animation a encore rencontré un joli succès cette année avec près de 200 courriers reçus .

- réunion de la commission

Mardi 26 janvier à 19h30

FINANCES ET COMMUNICATION – Monsieur BERNARD Didier

Monsieur BERNARD Didier précise que la maquette du bulletin municipal annuel a été transmise ce jour chez l'imprimeur. La distribution est programmée avec la Poste la semaine du 11 janvier 2021.

Une carte de vœux est également en cours de préparation et sera envoyée aux différents partenaires.

La commission des finances se réunira le 19 janvier à 19h pour travailler sur la préparation budgétaire et certains tarifs municipaux.

Le prochain conseil municipal est programmé le 16 février : il est prévu de valider les comptes administratifs. Le cabinet JMS interviendra et présentera une prospective financière.

COMPTE RENDU CMC - Conseil Communautaire du 22 octobre

Suite à l'envoi du compte rendu de la séance du 22/10/2020, Monsieur le Maire demande s'il y a des interrogations.

Monsieur ROSELIER Frédéric souhaite plutôt évoquer le dernier conseil communautaire et les divergences entre élus qui sont pointées du doigt. De l'extérieur, cela donne l'impression que les sujets de fonds ne sont pas étudiés et qu'il y a une guerre permanente entre élus. Il précise que c'est un peu dérangent car chacun reste sur ses positions.

Monsieur le Maire acquiesce et regrette que les échanges s'apparentent à des discussions de cour d'école : chacun accuse son voisin, défend ses intérêts... Certains élus communautaires semblent très butés et ne font rien pour apaiser le climat tendu.

Monsieur LORGEUX Eric souligne que de son point de vue, il s'agit de guerres entre personnes, qui prennent toute la place.

Madame CONAN Patricia note qu'il s'agit d'un manque de respect total, et qu'à l'issue de telle séance, elle a honte d'être élue dans cette assemblée.

Monsieur le Maire remarque que c'est une façon de se voiler la face. Il y a des enjeux forts comme le pacte financier, qui implique partage et cohérence pour porter des projets de la communauté de communes. Ces réalisations ne sont possibles qu'avec des solidarités fortes. Monsieur le Maire précise qu'il a proposé en ce sens d'appliquer une solidarité financière « le pacte financier » afin de créer et promouvoir des services appropriés aux communes et particulièrement pour accompagner les moins favorisées par leur position géographique.

Monsieur ROSELIER Frédéric regrette que certains élus communautaires ne parlent que pour eux, ou leur commune, et non pas pour les habitants et les projets de la communauté de commune.

Monsieur le Maire précise que Centre Morbihan Communauté est pourtant une intercommunalité idéalement située géographiquement et avec une certaine dynamique. Il souligne que, demain la loi règlementant les intercommunalités peut encore évoluer. Pour rappel, monsieur le Maire précise que CMC se compose de 18 communes pour 43 000 habitants.

Monsieur le Maire regrette et dénonce les propos qui ont été tenus dans cette assemblée : cela donne une image désastreuse des élus, alors qu'un industriel porteur de projet était présent pour une intervention.

Madame LE HAZIF Elodie espère que les élus des communes concernées vont faire remonter leurs impressions aux élus communautaires concernés et vont exprimer leur honte.

Monsieur Le Maire explique que certains sujets sont validés en réunion de bureau (ensemble des vice-présidents avec le président) et non votés en conseil communautaire, ce qui n'est pas cohérent. Monsieur le Maire déplore l'image catastrophique véhiculée ces derniers temps. Monsieur Le Maire espère cependant pouvoir continuer à avancer et travailler sur les dossiers en cours.

Suivi des personnes fragiles

Dans le cadre du dossier de suivi des personnes fragiles, Monsieur ROSELIER Frédéric propose de faire un point avec les élus qui sont engagés pour le suivi. Monsieur Le Maire suggère effectivement de réunir toutes les personnes pour centraliser les informations. Monsieur BOURGES André propose d'envoyer un mail assez rapidement pour fixer une date.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur Le Maire rappelle que le couvre-feu s'impose à tous et que les élus bénéficient d'une autorisation permettant d'assister aux réunions.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 22h03.